

YCCC Yachting club des calanques de Cassis BP 67 13714 CASSIS CEDEX Siret 325 918 894 00016 Tél.: 06 60 51 21 76

Courriel: ycccpm1968@gmail.com

Site internet : yccc.fr

56 -ème Assemblée générale du YCCC du 16 Mars 2024

Le président accueille les sociétaires et déclare la session ouverte avec le Quorum atteint. Il annonce dans les grandes lignes les différents sujets qui seront abordés par les intervenants.

Présentation du rapport moral par F Garcia Secrétaire général du YCCC

136 Sociétaires, 103 AOT, 20 copropriétaires, 13 Sympathisants.

5 nouveaux sociétaires en 2023.

9 réunions du CA

AG Ordinaire le 4 Mars 2023

Cotisations ; 65 € au 01/01/2024 dont 5€ / sociétaire à l'UNPMC, 5,5€ FSN 13.

C Knoerr intervient en précisant que sous peu une AOT Club-house sera attribuée/ payée par le YCCC.

Janick Le Masson précise les modalités du passage de la flamme olympique à Marseille à bord du BELEM, et informe que les sociétaires intéressés par cet évènement devront s'inscrire au préalable sur un site internet dédié. A ce jour, nous n'avons pas d'information sur le passage de la flamme olympique le 12 mai à Cassis-Portmiou.

Dans le cadre des activités proposées par le club, François rappelle l'opportunité de participer à des sorties à la voile avec le groupe L Schaufelberger et F Delagrande

Le planning des activités du YCCC devra être corrigé le WE du 12 Mai correspondant à la venue de la flamme olympique.

Le rapport moral de F Garcia est adopté à l'unanimité et applaudi.

Présentation du bilan financier 2023 par R Charron est adopté à l'unanimité. Le budget prévisionnel 2024 est adopté.

Présentation et Renouvellement des membres du CA

Sont élus à l'unanimité : Christian Knoerr, Philip Thomé, François Garcia, Bernard Giannelli, Christine Chassaing, Franck Delagrande, Janick Le Masson.

Présentation du tableau avec les différentes missions des membres du CA

Le président avant de conclure passe la parole à Gilles Panzani Directeur de la ZMEL de Port-Miou pour une présentation Questions/réponses aux sociétaires sur les travaux de mise en sécurité des pontons actuels et des travaux de rénovations à venir.

- Les travaux de réhabilitation commenceront début avril et sont autorisés jusqu'au 3 Mai.
- La première phase concerne le ski-club et la panne d'accueil des petits bateaux de passages
- La deuxième phase débutera le 1^{er} octobre 2024 et se terminera le 28 février 2025

Elle concernera la ligne des pontons flottants de la Rive Capitainerie de l'entrée Calanque

MEVA le 16 MARS 2024

jusqu'au YCCC environ.

- Dans l'organisation des emplacements bateaux la capitainerie a prévu un plan de mouillage en catégorisant les bateaux par taille et type en respectant au mieux l'historique des sociétaires. Le plan de cette réorganisation est consultable à la Capitainerie.
- Un calendrier des déplacements sera mis à disposition dès que possible. Les propriétaires des bateaux concernés seront prévenus et en cas d'impossibilité de déplacement du bateau, la Capitainerie se chargera du déplacement du bateau.
- Phasage des déplacements pour mise en place des nouveaux pontons par tronçons d'une durée d'environ 15 jours.
- Des postes seront disponibles (30) devant capitainerie et possibilité d'amarrage sur bouées ou au niveau du ski-club ????

L'ordre des déplacements débutera de l'entrée calanque vers fond de calanque coté Capitainerie.

Intervention de Mr AUNE (vérifier orthographe) qui se plaint de ne pas pouvoir accéder en toute sécurité à son bateau place 35. Gilles confirme et rappelle que, sur demande, la Capitainerie se met à disposition pour accompagnement au bateau et précise que les pontons anciens sont en cours de rénovation et/ou reconstruction.

Des questions sont posées sur les modes d'amarrages aux nouveaux pontons et sur les techniques de fixations des corps morts et sur les différents types d'ancrages de la chaine-mère et sur les types de pontons.

- Pontons flottants de 2 m et 1,5 m selon les emplacements et types de bateaux
- Amarrage sur Pontons à l'avant et sur chaine-mère à l'arrière.
- Un contrôle régulier des pontons sera effectué car il est souligné qu'en cas de problème sur un tronçon de ponton, plusieurs bateaux seront concernés par un problème éventuel.
- A la suite des travaux, il conviendra de réfléchir aux escaliers, berges et passerelles pour accéder aux pontons.
- Problème des passerelles d'accès aux pontons : combien et où ?
- 5 points d'eau et d'électricités sont prévus devant Capitainerie Ski club phocéen, CNPM et YCCC +1 libre d'accès (sans bateau) Rappel que dans une ZMEL lavage des bateaux interdit selon préconisation de la Police de l'Eau
- Pour les clubs house : leur devenir est assuré mais la Capitainerie est dans l'attente des services de l'Etat concernant le tarif correspondant à l'AOT, le barème n'est toujours pas donné malgré des relances de leur part. Une contrainte est à prendre en compte : la gestion des rejets des eaux usées
- Problème des accès aux pontons par les touristes : le problème de l'accès à la mer pour tous est rappelé par Mr Panzani. Il indique également que les écriteaux présents actuellement ne sont pas suivis d'effets malheureusement.
- Question sur les augmentations de montants des AOT : augmentation prévue et basée sur l'inflation : entre 3 et 6 % par an.
- Pour ce qui est de la copropriété, Gilles Panzani constate une augmentation de déclaration de copropriétés ces deux dernières années Pour ce qui est de la prise en compte de ces copropriétés dans le cadre de la transmission d'AOT, l'antériorité des copropriétés entrera, bien évidemment, en jeu. Une réflexion à ce sujet doit avoir lieu : une commission et un vote aura lieu pour prendre une décision.
- Liste d'attente pour nouveaux arrivants pour quand : espoir de Gilles Panzani que cela soit fait dans l'année. La demande sur liste d'attente sera à renouveler tous les ans. Il est à noter que le privilège sera donné à une demande d'agrandissement par rapport à la demande d'un nouvel arrivant.
- Questions sur le nettoyage annuel de la calanque : Robert Charron étudie cette opportunité avec une équipe de plongeurs, Gilles Panzani y est favorable et rappelle que c'est une action fédérative et phare reconnue dans tous les ports des BDR. Il remercie les sociétaires pour leur investissement au sein de la Calanque.

Un pot convivial avec la présence de Mme MILON, maire de CASSIS clôture la séance.

Compte rendu rédigé par Florence Knoerr, Janick Le Masson, Muriel Thomas.

Cassis le 16/03/2024

Le Président du YCCC Christian KNOERR Le secrétaire Général François GARCIA

Trisell